

CONSIGNES POUR LE TRAVAIL D'EXAMEN

OBJECTIF

Décrire et analyser un néologisme lexical qui n'est pas encore entré dans le *Nouveau Petit Robert*, mais qui est attesté dans l'usage écrit de la presse payante.

TÂCHES

Choix du néologisme

La lexie décrite devra être un néologisme lexical isolé dans la presse écrite payante. On veillera à ne pas considérer la presse spécialisée pour ne pas courir le risque de décrire simplement un terme relevant d'un domaine de spécialité.

On retiendra une lexie non répertoriée dans le *Nouveau Petit Robert* 2007, aisément consultable en bibliothèque (ou en librairie). Une édition antérieure ne pourra pas être utilisée. On trouvera plus facilement des néologismes dans des articles couvrant des domaines susceptibles de décrire des réalités nouvelles (économie, multimédia, environnement plutôt que faits divers ou politique intérieure).

Il importe de ne pas sélectionner un emprunt, un terme déjà intégré dans les dictionnaires spécialisés ou encore un régionalisme déjà décrit. Pour les termes spécialisés, on utilisera comme liste d'exclusion le *Grand Dictionnaire terminologique* (www.granddictionnaire.com) et pour les régionalismes, la liste de « belgicisms » fournie sur la page du cours ainsi que le *Dictionnaire des régionalismes de France* de Pierre Rézeau (De Boeck-Duculot).

Mention de la catégorie grammaticale

En dessous de la vedette, on mentionnera la catégorie grammaticale en utilisant les abréviations en usage dans le *Nouveau Petit Robert*.

Choix du contexte d'attestation

La fiche néologique reproduira au moins un contexte d'attestation accompagné d'une référence bibliographique précise. Cette citation, qui figurera entre guillemets, devra être rigoureusement identique à l'original, les coupures et précisions éventuelles étant balisées par des crochets. Sans être inutilement long, l'extrait aura une ampleur suffisante pour permettre une bonne compréhension du passage sélectionné. Préférence sera donnée, s'il existe, à un contexte où le néologisme possède une valeur autonymique (fonction métalinguistique). On citera au maximum deux contextes (un seul devrait suffire), nécessairement issus du même texte. Le néologisme sera placé en caractères gras.

Référence bibliographique

La référence suivra nécessairement le modèle suivant :

NOM (Prénom), « titre de l'article entre guillemets », dans *Titre de la publication en italiques*, jour, mois, année, page.

Description et analyse du néologisme

La description et l'analyse du néologisme seront présentées sous la forme d'un texte suivi de maximum 400 mots. On veillera à ne pas y utiliser les fonctions expressive et conative. Le lecteur-modèle sera un étudiant de deuxième bachelier de l'ISTI.

Les points suivants seront systématiquement envisagés :

- Analyse morphologique de la formation du néologisme fondée sur le contenu du cours et les matrices proposées dans le *Que sais-je ?*
- Description du sens du néologisme dans le contexte attesté. Proposition d'une définition originale ou attestée, tenant compte des modèles définitoires présentés au cours.
- Étude de l'usage du néologisme, particulièrement sous les angles de la fréquence, de la variation diastratique et de la variation diatopique.

Dans la mesure du possible, on essayera de manier les concepts d'analyse qui semblent les plus pertinents parmi ceux étudiés au cours ou abordés dans le *Que sais-je ?* On veillera, en particulier, à adopter une formulation originale, plutôt que de copier ou paraphraser des passages de ces écrits ou de l'exemple de fiche fourni (*flexicurité*).

Les références bibliographiques éventuelles seront mentionnées en notes de bas de page.

Remise du travail d'examen

Le travail devra être impérativement remis le jour de l'examen. **Aucun délai supplémentaire ne sera accordé.** Il sera dactylographié et présenté dans une orthographe impeccable (1 point sera retiré par faute d'usage, 2 points par faute de grammaire). Un modèle de document pour *Word* ou *Open Office* est disponible sur le site internet du cours.

EXEMPLE DE FICHE**Entrée** : flexicurité**Catégorie grammaticale** : n.f.

Contexte d'attestation : « Le Parlement européen a voté jeudi 29 novembre un avis critique sur une "communication" (grandes orientations de réflexion) faite en juin par la Commission, à la demande du Conseil européen de mars 2006, sur la **flexicurité**. [...] En présentant cette communication, le 26 juin, Vladimir Spidla, le commissaire en charge de l'emploi, avait rappelé que "*le grand principe de la flexicurité, stratégie qui vise à moderniser les marchés du travail*", consiste à ne pas opposer "*flexibilité et sécurité*", mais à considérer qu'elles peuvent "*se renforcer mutuellement*". »

Source de l'attestation : Rivais (Rafaële), « L'Union européenne fait la promotion du concept danois de flexicurité », dans *Le Monde*, 1^{er} décembre 2007, p. 9.

Analyse :

Le néologisme *flexicurité* est un mot-valise formé par une apocope de *flexibilité* suivie d'une aphérèse de *sécurité*. La forme ne semble pas encore stabilisée, puisque si *Google* indexe à la date du 10 décembre 2007 quelque 74 200 attestations de *flexicurité*, il dénombre davantage de variantes, comme *flexécurité* (959 attestations), *flexsécurité* (11 100 attestations), *flex-sécurité* (32 900 attestations), *flexisécurité* (24 500 attestations) ou *flexi-sécurité* (13 700 attestations).

On a manifestement affaire à une francisation de l'anglais *flexicurity*, attesté dans la littérature scientifique dès 1998¹. La grille proposée par Pruvost et Sablayrolles (2003 : 118) ne semble pas intégrer ce phénomène mêlant une matrice morpho-sémantique interne (mot-valise) à une matrice externe (emprunt).

Le signifié de *flexicurité* paraît stable : il désigne un système de gestion du marché du travail fondé sur la flexibilité du travailleur et un degré élevé de sécurité sociale. Ce concept est souvent associé à l'idée d'un « modèle danois », largement médiatisé. Les usages les plus anciens de *flexicurité* dans la presse belge ou française semblent dater de 2005 et s'appliquent effectivement au marché du travail danois².

La transparence de ce mot-valise en garantit l'efficacité perlocutoire : en effet, la fusion des deux lexèmes rend bien l'idée d'équilibre entre flexibilité et sécurité. *Flexicurité* se serait d'ailleurs répandu dans la presse française à propos du projet de « contrat première embauche » (C.P.E.) au début de 2006³. Son détournement, aisé, en *flexicarité* semble toutefois déjà attesté...

¹. Wilthagen, Ton, 1998 : *Flexicurity a New Paradigm for Labour Market Policy Reform?*, TSER-project *Social Integration by Transitional Labour Markets*, Wissenschaftszentrum Berlin für Sozialforschung (WZB).

². Barroux, Rémi, « Le modèle danois de l'emploi continue à séduire l'équipe de Jean-Louis Borloo », dans *Le Monde*, 25 février 2005 (d'après les archives en ligne du journal).

³. Wooldridge, Russon, 2006 : « Études du Web corpus d'usages linguistiques : *flexicurité* » www.etudes-francaises.net/acre/corpus/flexicurite.htm (Université de Toronto).